

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 276

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 50 SEPTIES

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« démolition-reconstruction mentionnées aux »

les mots :

« démolition et de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux démolis dans les conditions prévues par les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est rédactionnel.